

**Assemblée Générale des sections de la
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS**

**Jeudi 26 juillet 2018 à 9h30 Salle des fêtes de Monbazillac (24)
Jeudi 26 juillet 2018 à 17h00 Maison des vins de Duras (47)**

Extrait du compte-rendu.

L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2017 (dernière récolte connue dans sa totalité).

Cette assemblée générale des sections se déroule en deux temps :

- Le matin pour les sections de Dordogne,
- L'après-midi pour la section Côtes de Duras.

L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, le président ouvre la séance à 9h40 pour les sections de Dordogne puis à 17h35 pour la section Côtes de Duras et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2017) :

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
Bergerac	546	6	552
Côtes de Duras	132	4	136
Monbazillac	132	3	135
Montravel	38	2	40
Pécharmant	46	1	47
Rosette	17	0	17
Saussignac	16	1	17
Périgord	130	4	134

Emargement :

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
Bergerac	37	22	60	10.87%
Côtes de Duras	11	4	15	11.03%
Monbazillac	14	11	25	18.52%
Montravel	4	3	7	17.50%
Pécharmant	11	3	14	29.79%
Rosette	3	0	3	17.65%
Saussignac	2	0	2	11.76%
Périgord	12	2	14	10.45%

L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».

Compte-tenu de ces éléments, **comme le prévoit la convocation**, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale :

- A 9h45 pour les des sections de Dordogne,
- A 17h40 pour la section Côtes de Duras.

Ces assemblées générales délibéreront, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour. Il remercie l'ensemble des participants adhérents ainsi que les invités présents.

Deux accesseurs sont nommés :

Pour la Dordogne : Guillaume BAROU et Laurence RIVAL

Pour les Côtes de Duras : Patrice COMBAUD et Vincent BIREAUD

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 26 juillet 2017.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2018, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2018.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2018/2019, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

Résumé de l'AG :

Comme chaque année, l'ODG du Bergeracois a organisé l'Assemblée Générale des Sections pour établir une proposition de conditions de production pour la récolte 2018. Cette Assemblée se déroule en deux parties : le matin pour les sections de Dordogne et en fin d'après-midi pour la section Côtes de Duras.

Les réunions se sont déroulées sous la présidence de Eric CHADOURNE et ont réuni environ 60 opérateurs de la région.

1. Adoption du compte rendu du 26 juillet 2017

Adopté à l'unanimité.

2. Point technique

Rappel des productions précédentes.

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
COTES DE DURAS BLANC SEC	43	428,2737	25453,19	39	540,714	21044,27
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	13	22,4556	1022,33	13	19,5198	610,25
COTES DE DURAS ROUGE	49	611,6052	37675,68	48	720,2684	37594,8
COTES DE DURAS ROSE	24	174,7805	10018,56	23	205,0965	8324,75
SOUS-TOTAL AOC DURAS		1 237,1150	74 169,76		1 485,5987	67 574,07

Tour de table de la situation de la récolte 2018.

Bonne sortie avec des conditions sanitaire parfois tendues (mildiou).

3. Conditions de production 2018

Côtes de Duras :

Compte-tenu de la situation des stocks et des coefficients vente/stock, la section maintient ses propositions de 2017 avec des rendements supérieurs aux rendements de base du cahier des charges.

Propositions de la section :

Appellations	Rendements annuels hl/ha	VCI hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Côtes de Duras sec	66	6	170	10,5
Côtes de Duras rosé	66	0	180	10,5
Côtes de Duras rouge	60	6	180	10,5
Côtes de Duras moelleux	55	0	185	11,5

Enrichissement :

Compte-tenu de la nouvelle procédure d'autorisation nous attendrons les constats et les recommandations de la commission « maturité » qui se réunira à partir de fin août.

Richesse en sucre et TAV naturels :

Pour toutes les appellations du bergeracois, nous introduisons une demande de dérogation pour le millésime 2018 pour le dépassement naturel du TAV maximum. L'opérateur concerné devra assurer une traçabilité interne.

L'assemblée générale adopte ces propositions à l'unanimité par un vote à mains levées.

4. Cotisations 2018

Eric CHADOURNE présente les propositions du Conseil d'Administration de la FVBD pour la récolte 2018.

1. Répondre favorablement à la demande de l'ADELFA en instaurant une **cotisation annuelle de 2 €/ha** appelée sur toutes les surfaces (AOC+IGP+VSIG) ; dans ce cas la FVBD ne financerait plus l'ADELFA sur son budget propre.

Cette nouvelle situation impliquerait :

- ✓ Soit de maintenir le plan de convergence de 2015 = objectif 15€/ha,
- ✓ Soit de rabaisser ce plan à 14€/ha.

Cette cotisation concerne aussi Duras car les postes de Duras sont financés sur le budget de l'ADELFA 24.

2. Déployer une cotisation à l'ha sur toutes les vignes hors AOC en bergeracois (sur le modèle de Duras) pour financer le GDON, **à hauteur de 10 €/ha**.
3. **Supprimer la cotisation forfaitaire en IGP** (35€/dossier).
4. Maintenir la **cotisation « vinificateur »** (caves coop et négoce) de 300€.
5. Rendre obligatoire les cotisations à l'ha même en cas de récolte nulle (supprimer le forfait de 50€) comme base d'adhésion à l'ODG.

1^{ère} hypo : maintien de la convergence

Superficies AOC 24 = 10 302 ha

Superficies IGP 24 = 288 ha

Total 10590 ha x 1€ = 10 590€

Superficies AOC Duras = 1 485 ha x 1€ = 1 485€

Budget supplémentaire pour la FVBD = 10 590€ - 1 485€ = 9 105€

+ 8000€ (budget ADELFA qui ne sera plus versé) = +17 105€

2^{ème} hypo : rabaisser la convergence

Pas de budget supplémentaire apporté par la superficie 24,

Diminution du budget apporté par la superficie Duras = 1 485 ha x 1€ = 1 485€

Soit -1485€ + 8000€ = +6 515€

Rappel de l'accord de l'AGE du 7 avril 2015 :

Bergerac (60 hl/ha)	Récolte 2014 0.82€/hl + 3€/ha	Récolte 2015 0.70€/hl + 10€/ha	Récolte 2016 0.70€/hl + 11€/ha	Récolte 2017 0.70€/hl + 12€/ha	Récolte 2018 0.70€/hl + 13€/ha	Récolte 2019 0.70€/hl + 14€/ha	Récolte 2020 0.70€/hl + 15€/ha
	52.2 €/ha	52	53	54	55	56	57 €/ha
Côtes de Bergerac (50 hl/ha)	Récolte 2014 0.92€/hl + 3 €/ha	Récolte 2015 0.80 €/hl + 10€/ha	Récolte 2016 0.80 €/hl + 11€/ha	Récolte 2017 0.80 €/hl + 12€/ha	Récolte 2018 0.80 €/hl + 13€/ha	Récolte 2019 0.80 €/hl + 14€/ha	Récolte 2020 0.80 €/hl + 15€/ha
	49 €/hl	50	51	52	53	54	55 €/ha
Côtes de Duras (55 hl/ha)	Récolte 2014 0.70€/hl + 24.5€/ha	Récolte 2015 0.80€/hl + 20€/ha	Récolte 2016 0.80€/hl + 19€/ha	Récolte 2017 0.80€/hl + 18€/ha	Récolte 2018 0.80€/hl + 17€/ha	Récolte 2019 0.80€/hl + 16€/ha	Récolte 2020 0.80€/hl + 15€/ha
	63 €/ha	64	63	62	61	60	59 €/ha

L'assemblée générale adopte ces propositions à l'unanimité par un vote à mains levées, à savoir : 0.80€/hl et 17€/ha.

Par ailleurs il est rappelé qu'une cotisation de 10€/ha sera appelée sur les superficies hors AOC afin d'assurer la lutte contre la flavescence dorée. Une cotisation de 2€/ha sera appelée sur l'ensemble des superficies au titre de l'ADELFA (lutte anti-grêle).

5. Renouveaulement du tiers sortant du Comité de Section

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2018	2019	2020	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	15	15	12	42	30	12	48	32	16	-6	-2	-4
Côtes de Duras	9	6	8	23	10	13	24	13	11	-1	-3	+2
Monbazillac	8	7	7	22	17	5	24	16	8	-2	+1	-3
Montravel	6	5	3	14	11	3	15	10	5	-1	+1	-2
Pécharmant	2	4	4	10	9	1	9	6	3	+1	+3	-2
Rosette	1	2	1	4	4	0	6	6	0	-2	-2	0
Saussignac	3	5	2	10	9	1	9	8	1	+1	+1	0
Périgord	2	2	2	6	3	3	7	3	4	-1	0	-1

Le président de la FVBD rappelle le fonctionnement du comité de section et son mode d'élection.

Le tiers sortant pour la section Côtes de Duras est celui-ci :

co	Monsieur	Jean-Jacques	CHOLLET	Graveline	47120	AURIAC SUR DROPT
co	Monsieur	Patrice	COMBAUD		47120	SOUMENSAC
co	Monsieur	Jacques	DAVID		47120	SOUMENSAC
co	Monsieur	Jean-François	DREUX	Fontainebleau	47120	ESCLOTES
in	Monsieur	Jean Mary	LE BIHAN	Domaine Mouthes Le Bihan	47120	SAINT JEAN

Se portent candidats : Anthony LARRUE (EARL Lapiarre) et Roland LESPINE (EARL Lespine).

Après un vote à mains levées les sortants et les candidats sont élus à l'unanimité.

Eric CHADOURNE évoque la représentation de la section au sein du Conseil d'administration de la FVBD et du problème du responsable de section après la démission de Fabrice PAUVERT. Il note aussi la démission de Patrick BLANCHETON.

Actuellement, la section de Duras bénéficie de 6 administrateurs à la FVBD : Marie-Josée BIREAUD, Patrice COMBAUD, Fabrice PAUVERT, Alain SOUNALET, Thierry TEYSSANDIER. Il précise que le renouvellement des administrateurs se fait lors de l'AG de janvier.

Après débat, l'Assemblée propose d'intégrer Vincent BIREAUD au conseil d'administration de la FVBD en tant qu'administrateur stagiaire dans l'attente de son élection en janvier 2019.

Par ailleurs, Patrice COMBAUD propose sa candidature comme responsable de section à titre provisoire jusqu'au renouvellement des administrateurs en janvier 2019.

L'assemblée valide le nouveau responsable de section.

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

La fédération des vins de Bergerac et Duras est soumise à l'audit annuel du commissariat aux comptes depuis 2012. Notre choix s'était porté sur le cabinet « La Brégère » de Bergerac.

Le mandat du commissaire aux comptes est de 6 ans et la première mission avait eu lieu pour les comptes de 2012. Cette mission devant être renouvelée par l'assemblée générale cette année, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de maintenir le cabinet de la Brégère.

Le président propose un vote à mains levées.
La proposition est validée à l'unanimité.

Le Président,

Le Trésorier,